



Violence sans aucune incapacité de travail

Par **ALPATCH**, le **21/01/2016** à **05:55**

Bonjour,rrnJ'aimerais savoir ce que je risque au maximum :rnOn a porté plainte contre moi pour violence, laquelle n'a entraîné aucune incapacité de travail. De plus, je n'ai aucun casier judiciaire, aucun antécédent.rnrnQue puisse risquer si la personne demande des dommages-intérêts ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **21/01/2016** à **08:36**

Bonjour,rrnVous devez envisager les suites sous 2 aspects : l'aspect pénal (amende, prison, etc.) et l'aspect civil (dommages-intérêts). Voyez votre avocat, il vous en dira plus.

Par **ALPATCH**, le **21/01/2016** à **14:04**

je n est pas avocat je n'est pas les moyens pour m'en payer un le risque emprisonnement peut être pris en compte sérieusement .en sachant qu il n'y a euh aucun incapacité de travaille aucun dégât corporelle et que je ne suis pas un récidiviste ??